

La profession de clown hospitalier vient d'être officiellement reconnue par la loi. Mercredi 9 septembre, un décret a été publié au Journal officiel. Il annonce la création d'une formation spécifique.



Le métier de clown hospitalier est désormais officiellement reconnu. © WavebreakMediaMicro - Fotolia

Faire rire les enfants malades. Tel est le leitmotiv du **clown hospitalier**. Jusqu'à maintenant, cette profession, exercée par de nombreuses personnes, n'était pas reconnue. C'est désormais le cas. Mercredi 9 septembre, un décret paru au Journal officiel a annoncé une formation spécifique pour les clowns à l'hôpital.

Faire rire à l'hôpital

Une première étape avait déjà été franchie le 17 juillet, lorsque le cursus « comédien(ne) – clown en établissements de soins » proposé par l'Institut de Formation du Rire Médecin a été reconnu au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Jusqu'à présent, aucune réglementation n'entourait cette profession. Or les clowns travaillant en milieu hospitalier s'adressent à un public fragile, leur rôle étant de **faire rire des enfants malades**.

En France, plus de 71 000 spectacles ont déjà été présentés dans 45 services pédiatriques, selon [RTL](#). La reconnaissance de la profession devrait inciter d'autres services pédiatriques à faire appel à ces comédiens.

Des avancées ailleurs dans le monde

Depuis le 19 août, en Argentine, dans tous les hôpitaux de la province de Buenos Aires, une loi oblige tous les hôpitaux à engager des **clowns hospitaliers** dans leurs **services de pédiatrie**.

Le but était de fournir « une médecine complémentaire visant à **apporter de la gaieté aux enfants hospitalisés**, à leur famille et au personnel », d'après le Journal officiel cité par l'AFP. Un exemple qui inspirera probablement d'autres pays.